



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Vietnam

Question écrite n° 66413

Texte de la question

M Bernard Bardin appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur l'évolution de la situation au Vietnam en matière de droits de l'homme. Il lui demande de quelle manière la France entend favoriser la transition de ce pays vers le pluralisme politique.

Texte de la réponse

Reponse. - Je partage les préoccupations de l'honorable parlementaire au sujet de la situation concernant les droits de l'homme au Viet-nam. Nous sommes tout à fait conscients des atteintes aux libertés individuelles auxquelles sont encore soumises, de la part d'autorités soucieuses avant tout de développement économique et de stabilité, nombre d'opposants au régime ou de membres des communautés bouddhiste ou chrétienne. Le Gouvernement français, pour sa part, soucieux de voir progresser partout le respect des droits de l'homme souligne auprès de ses interlocuteurs vietnamiens, chaque fois que l'occasion lui en est donnée, aussi bien lors des rencontres officielles que dans des échanges informels, les progrès qu'il reste à accomplir sur la voie de la démocratie. Lors de mes visites au Viet-nam en 1990 et 1991, je suis intervenu en ce sens auprès des dirigeants vietnamiens. Lors du séjour à Paris, voici un an, de M Nguyen Manh Cam, ministre des affaires étrangères du Viet-nam, les autorités vietnamiennes ont été de nouveau vivement encouragées à accompagner leur effort d'ouverture sur le plan économique d'un processus de démocratisation de la vie politique et de promotion des libertés individuelles. Durant la visite d'Etat qu'il vient d'effectuer du 8 au 11 février au Viet-nam, le Président de la République est intervenu à plusieurs reprises, durant ses entretiens avec les dirigeants et dans ses allocutions et sa conférence de presse pour encourager les responsables vietnamiens engagés avec succès dans des réformes économiques profondes, à élargir celles-ci au champ politique, c'est-à-dire à celui des libertés, du respect des droits de l'homme et de la démocratie. Cette ouverture, comme l'a indiqué le chef de l'Etat, apparaîtra, en fait, comme un retour aux valeurs, propres à la tradition bouddhiste, de la société vietnamienne. Un tel processus de libération ne pourra qu'être favorisé par la réinsertion - actuellement en bonne voie - du Viet-nam dans la communauté internationale qui accentue l'ouverture économique et permet le développement accéléré du pays. Les déclarations du chef de l'Etat ont été intégralement diffusées à plusieurs reprises par la radio vietnamienne, qui touche 80 p 100 de la population. En outre, les textes de ses discours ont reçu une large diffusion auprès des Vietnamiens. La France s'associe également aux démarches en ce sens effectuées dans le cadre de la CEE : le 17 mars 1992, par exemple, les ambassadeurs des pays de la Communauté ont ainsi remis au vice-ministre des affaires étrangères une note exprimant la préoccupation des Douze au sujet de la situation des droits de l'homme au Viet-nam. La négociation prochaine d'un accord de coopération entre le Viet-nam et la Communauté européenne comportera une clause relative aux droits de l'homme et sera une occasion supplémentaire de développer un dialogue dans ce domaine avec les autorités vietnamiennes.

Données clés

Auteur : [M. Bardin Bernard](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66413

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 18 janvier 1993, page 164